



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Route de l'aéroport
☎ : 10BP 250 Cotonou
☎ : (229) 21 32 38 43 ; Fax : 21 32 41 88
Web : www.enseignementsecondaire.gouv.bj

N° 002 /MESTFP/DC/SGM/DESTFP/SA

Cotonou, le 14 janvier 2025

COMMUNIQUE RADIO

Objet : Ouverture du registre d'inscription à l'évaluation diagnostique des enseignants ACDPE du sous-secteur de l'EFTP, issus du reversement effectué au 1^{er} janvier 2008, en vue de l'intégration des lauréats dans les différents cadres d'emploi des Fonctionnaires de l'État

Le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle informe tous les enseignants du sous-secteur de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP), Agents Contractuels de Droit Publics de l'Etat (ACDPE), issus du reversement effectué le 1^{er} janvier 2008, que le registre d'inscription à l'évaluation diagnostique en vue de l'intégration des lauréats dans les différents cadres d'emploi des Fonctionnaires de l'État est ouvert du **15 au 24 janvier 2025**.

A. Conditions d'inscription

Peuvent faire acte de candidature tous les enseignants (*Elève Instituteur Adjoint, Instituteur Adjoint, Elève Instituteur, Instituteur, Elève Professeur Adjoint, Professeur Adjoint, Elève Professeur Certifié et Professeur Certifié*) des spécialités et matières de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels, issus du reversement effectué le 1^{er} janvier 2008 et effectivement en service dans une structure du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle à la date de dépôt des dossiers.

B. Lieux de dépôt et constitution des dossiers

Les dossiers de candidature doivent être déposés dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle et devront comporter les pièces suivantes :

- i. une fiche d'inscription à retirer sur le lieu de dépôt du dossier ;
- ii. une copie de l'acte de naissance sécurisé ;
- iii. une copie du premier contrat de travail ;
- iv. une copie du certificat de première prise de service ;
- v. une copie du dernier acte d'avancement ;
- vi. une copie originale de l'attestation de présence au poste datant du mois de janvier 2025 ;
- vii. une chemise à rabat portant les informations personnelles du candidat (Nom, prénoms et sous-spécialité du candidat).

C. Epreuves de composition

Les candidats retenus composeront dans une épreuve intégrée comprenant une évaluation des connaissances théoriques et une évaluation des connaissances pratiques conformément au tableau docimologique joint au présent communiqué.

D. Date de déroulement et centres de composition

La date de déroulement et les centres de composition seront communiqués ultérieurement.

NB :

- Tout dossier incomplet ou parvenu après le délai requis sera systématiquement rejeté.
- Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Office du Baccalauréat ou à la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle respectivement aux adresses mails ci-après : mesrs.officedubac@gouv.bj et mestfp.dgetfp@gouv.bj.



Kouaro Yves CHABI
Ministre des Enseignements Secondaire, Technique
et de la Formation Professionnelle